

Séance publique du 28 mai 2001

Délibération n° 2001-0089

commission principale :

objet : **Autorisation de déposer les demandes de permis de construire, permis de démolir et déclarations de travaux**

service : Délégation générale aux services urbains et à la proximité - Direction de la logistique et des bâtiments - Service bâtiment

Le Conseil,

Vu le rapport du 17 mai 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Monsieur le directeur de la logistique et des bâtiments - service bâtiment - vient de faire parvenir au Conseil une nouvelle liste de demande de permis de démolir et de construire ainsi que les déclarations de travaux.

En ce qui concerne les demandes de permis de démolir, il s'agit de biens du domaine privé de la Communauté urbaine acquis en vue d'opérations d'urbanisme ou de voirie susceptibles d'être démolis dans les prochains exercices.

Le président d'un établissement public doit être expressément autorisé à déposer les demandes de permis de construire et de démolir, ainsi que les déclarations de travaux. Dans ces conditions, afin de pouvoir réaliser ces opérations dans les meilleurs délais, il est demandé au Conseil d'autoriser monsieur le président à déposer, le moment venu, ces demandes pour les sites suivants, étant entendu que cela sera fait au fur et à mesure des besoins et dans la limite des crédits attribués.

*** Déclaration de travaux :**

- *Neuville sur Saône* :

23, rue Rey Loras (autorisation de clôture),

- *Tassin la demi lune* :

37, rue professeur Deperet (autorisation de clôture),
63, rue professeur Deperet (autorisation de clôture),

*** Permis de démolir :**

- *Bron* :

124, boulevard Pinel (élargissement de voirie),
126, 128, boulevard Pinel (élargissement de voirie),

- *Lyon 9°* :

48, rue Joannès Carret (rénovation du quartier de l'Industrie),

- *Neuville sur Saône* :

23, rue Rey Loras (élargissement de voirie),

* **Permis de construire** :

- *Francheville* :

chemin du Grand Moulin (Grand Moulin de l'Yzeron)

- *Lyon 8°* :

4, avenue Rockefeller (réhabilitation du bâtiment de l'école d'infirmières Rockefeller),

- *Villeurbanne* :

33, rue de Buxelles (extension de bureau pour la direction de l'eau) ;

Vu ledit dossier ;

DELIBERE

Autorise monsieur le président à signer et à déposer les demandes de permis de démolir, de permis de construire et les déclarations de travaux précitées ainsi qu'à accomplir tous les actes y afférents.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,